

Pour les opérateurs : attention à l'effet de pluie

Autor(en): **Guimbertaud**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **5 (1939)**

Heft 71

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-732669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Spionen-Liebe.

George Sanders, Dolores del Rio dans
«Amour d'espionne» (Lancer Spy).

Film: 20th Century-Fox.

Dans les trois premiers trimestres de 1938, on a enregistré 592 projets de constructions nouvelles de salles de cinéma, estimés à 16 568 000 dollars; dans la période correspondante de 1937, on a enregistré 693 projets, d'une valeur de 22 382 000 dollars. Ces chiffres comprennent, avec les constructions entièrement nouvelles, les salles qui subissent une reconstruction ou un réaménagement complet.

*

Télévision. Les Etats-Unis disposent pour le moment de 19 postes d'émission agréés par l'Etat, installés dans quelques grandes villes. On a calculé que, pour que le réseau d'émission couvre tout le territoire, il faudrait 2 000 postes, tant que le champ d'émission des appareils ne sera pas augmenté. La Radio Corporation America (R. C. A.) a déjà remis à sa filiale la National Broadcasting Corporation (N.B.C.), pour la télévision, 15 millions de dollars. On prévoit 500 000 dollars pour l'installation d'un nouveau poste émetteur au sommet du gratte-ciel Chrysler à New-York. La presse américaine se montre fort réservée sur les succès possibles dans un bref avenir et considère les espoirs britanniques avec quelque scepticisme; elle estime qu'en Angleterre on a fabriqué 5 000 appareils récepteurs qui coûtent 250 à 400 dollars (7 000—12 000 fr. frs.).

Sous le titre, «L'invasion de la Télévision britannique», les journaux signalent l'arrivée en Amérique du Directeur de la Société anglaise de Télévision «Scophony»; Mr. Sagall, ce Directeur, a déclaré qu'il venait examiner des projets d'établissement d'une filiale de «Scophony» aux Etats-Unis, non seulement pour vendre des

appareils récepteurs, mais aussi pour installer des postes de transmission, en utilisant les brevets dont la Société est propriétaire.

REPUBLIQUE ARGENTINE.

Un projet de loi, déposé au Sénat, propose la création d'un Institut du Film, auquel serait soumise toute l'industrie du Cinéma. L'auteur du projet est le sénateur Dr. Sanchez Sorondo, Président du Conseil National de Culture, qui a fait un voyage d'études en Europe, cet été. Le projet comprend 83 articles. L'exposé des motifs s'appuie sur l'importance sociale et culturelle actuelle du Cinéma. Cet Institut réglerait l'attribution de crédits aux Producteurs, la création de studios, s'occuperait des questions de droits d'auteur, des mesures d'exportation et d'importation; il comprendrait un département de contrôle et d'appréciation des films, en distinguant entre les films pour la jeunesse et les autres, un département du Cinéma d'instruction dans les écoles, un Bureau de la Presse, une bibliothèque et un bureau d'archives. Le projet viendra devant le Parlement au début de 1939.

AUSTRALIE.

Suivant l'exemple des Etats de Victoria et de la Nouvelle Galles du Sud, l'Association des Directeurs de l'Etat de Queensland a adressé une requête au Gouvernement, lui demandant d'intervenir pour arrêter la progression exagérée des ouvertures de nouvelles salles de cinéma.

De son côté, la Fédération des Producteurs et Directeurs d'Australie a adressé un mémoire au Gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud, demandant la création d'une Commission pour établir une nouvelle législation de l'Industrie du Cinéma et, en particulier pour faire mettre en vigueur les mesures suivantes: régler l'importation étrangère en lui imposant une taxe dont le produit servirait à indemniser la production nationale; réciprocité du contingentement dans l'intérieur de l'Empire Britannique; réglementation de la location et établissement d'un contrat-type.

Jusqu'à présent, la grande majorité des films est fournie pour l'Amérique et la production australienne est insignifiante.

*

La Columbia Pictures Corporation vient de signer un accord avec la Transcontinental Film (Paul Graetz) en vue de la réalisation d'importantes productions cinématographiques dont la diffusion mondiale serait assurée par les agences de la Columbia.

Le programme français de la Columbia débutera par un film de Julien Duvivier dont le titre provisoire est «Six hommes et l'Enfer» et un film de Marcel Carné sur les bagnes d'enfants, «L'Île des Enfants Perdus», dont le scénario et les dialogues seront de Jacques Prévert.

Pour les opérateurs:

Attention à l'effet de pluie.

Voici un cas d'effet de pluie dont la cause n'est pas imputable à l'opérateur, mais bien au distributeur.

Ne généralisons pas, je ne dis pas: «aux distributeurs». Certains — trop peu pour nous, pauvres opérateurs, — ont un service de vérification consciencieux. Mais on reçoit encore des copies avec des collages mal faits, des amorces trop courtes et non cadrées, etc... ce qui prouve donc que ce n'est pas général.

Revenons à l'effet de pluie.

Le nombre de bobines à vérifier dans certaines maisons dans un temps très court est trop grand pour que la vérification soit faite avec tout le soin nécessaire.

Les enroulements sont faits trop vite et sans retenue de la dérouleuse. Les spires sont trop lâches et on les resserre en tirant sur l'extrémité de la bande. Comme nous l'avons déjà vu, c'est une des causes les plus directes de l'effet de pluie. Elle pourrait être évitée.

L'obligation pour le distributeur de n'avoir que des bobines en galettes et d'ignorer de ce fait la bobine à joues a fait adopter par tous le bobinoir C.T.M. Il est constitué côté enrouleur par un plateau métallique recevant un noyau amovible; un galet-guide régularise l'enroulement. Le côté dérouleur est constitué par deux tubes verticaux entre lesquels un axe de petit diamètre est glissé.

Et voici maintenant le défaut, non imputable au bobinoir, mais à la manière d'utiliser le côté dérouleur.

Les bobines en galette arrivant des caisses se présentent avec des trous au centre de divers diamètres: trous de plateau réenrouleur de 20 à 50 mm, trous de bobines démontables jusqu'à 125 mm (américaine).

La vérificatrice doit donc avoir à sa disposition un jeu de noyaux intermédiaires. Jugez en effet ce que serait le déroulement d'une bobine ayant un trou de 125 mm, mise dans le côté dérouleur sur un axe de 6 mm sans intermédiaire. La bobine sauterait à chaque tour, se déformerait, se resserrerait et fatalement se rayerait.

Si le noyau utilisé est trop petit, le résultat est le même: en se resserrant sur ce noyau elle se raye. *Guimbertaud.*

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site. Téléphone 220 94

Développement automatique
négatifs et positifs 35 mm
Enregistrement sonore VISATONE